



23 AOÛT 2006

A TOUT PNC TOUTES COMPAGNIES

# DU RIFIFI À LA CRPN

*Comme chacun le sait, une réforme de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant est en discussion depuis maintenant plus de 3 ans. Pour l'instant, ces discussions n'ont pas permis d'aboutir à un compromis entre les représentants des employeurs et les différentes catégories de PN. Que ces discussions soient difficiles et qu'elles durent longtemps ne doit pas surprendre, il s'agit de l'avenir de nos retraites et surtout de celles des jeunes navigants. Ce n'est pas un sujet que l'on peut traiter à la va-vite, car comme nous nous plaisons à le rappeler en citant un éminent économiste : « la retraite est le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas » (Jean-Paul FITOUSSI).*

## **Pourquoi une réforme ?**

Parce que celle-ci s'impose ! Mais pas n'importe quelle réforme ! Et pas dans l'urgence absolue ! Ajoutons que le Ministre des Transports a enjoint, en 2005, les membres du Conseil d'Administration de réformer la CRPN pour résorber le déficit avant la fin de l'année 2005 !

Comme tous les régimes de retraite, la CRPN souffre d'un déséquilibre financier entre les ressources apportées par les cotisants et les prestations versées aux retraités. Les explications sont nombreuses, certaines sont spécifiques à notre Caisse (régime de retraite particulier pour les navigants donc soumis aux aléas économiques du transport aérien) et d'autres sont communes à tous les régimes de retraite (allongement de la durée de vie des retraités qui deviennent de plus en plus nombreux par rapport aux actifs). Si nous ne devons en retenir qu'une il s'agirait de l'insuffisante croissance des effectifs de cotisants. En effet, c'est le paramètre qui influe le plus sur les équilibres et qui permet de payer les pensions des générations précédentes. Comme la croissance en effectif ne se décrète pas, et que ce n'est pas la faible (trop faible !) augmentation des salaires qui fournit des ressources supplémentaires en cotisations, le régime est en déficit.

Puisque le régime a longtemps été excédentaire (à l'époque où il n'y avait que très peu de retraités) et que nos prédécesseurs ont été prudents en ne distribuant pas toutes les ressources disponibles aux retraités, la CRPN a des réserves financières. C'est le fruit du placement de ces réserves qui a, ces dernières années, permis de compenser le déficit du régime. Malheureusement, cette situation n'est pas viable à long terme. En cas de résultats boursiers insuffisants, il faut toucher au capital des réserves, c'est ce qui s'est produit pour le dernier crack boursier en 2001, et là c'est l'avenir du régime qui est mis en péril.

Pour autant, il n'y a pas le feu à la maison, même si les perspectives d'évolution, établies par les services de la CRPN indiquent qu'à l'horizon d'une quinzaine d'années, les réserves ne représenteront plus que 5 années de prestations, pour ne plus représenter que 2 années dans 30 ans, la Caisse a encore 7,25 années de prestations en réserve ce qui nous laisse le temps de préparer une réforme sans être contraints par l'urgence.

L'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse a donc décidé de faire évoluer le régime pour tenter d'éviter de se trouver dans cette situation. L'objectif est donc d'améliorer la pérennité de la CRPN, notamment pour que les plus jeunes d'entre nous continuent de pouvoir bénéficier d'une

pension de retraite. Insistons bien sur ce point, pour tous les membres du conseil d'administration la pérennité de la CRPN est le seul objectif des discussions sur la réforme ; pour tous, sauf pour les représentants des pilotes d'Air France.

**Comme vous le savez déjà, le SNPL et l'USPNT ont, eux, d'autres objectifs et au premier chef, celui d'améliorer les pensions de retraite des pilotes d'Air France.**

## **DIVERGENCES**

Les relations entre les PNT et les PNC à la CRPN ont de tout temps été très difficiles. Les PNC n'ont jamais été les bienvenus dans ce régime de retraite que les pilotes ont toujours considéré comme leur appartenant. Pour certains, les PNC sont à peine des navigants, en tout cas, leur donner voix au chapitre en matière de retraite c'est comme si l'on pilotait un avion à partir du Galley arrière... (sic) ! C'est ainsi que depuis de nombreuses années vous entendez, comme nous, tout un tas d'horreurs sur les PNC responsables des déficits que les PNT peinent à compenser à la sueur de leur front... Pour les PNT, nous avons toujours été considérés comme une source de coût pendant que les pilotes étaient les seuls à faire vivre le régime de retraite commun. Soyons clairs, c'était faux hier et c'est faux aujourd'hui. Si nous voulions alimenter cette mauvaise polémique, nous ajouterions même que c'est exactement le contraire, c'est grâce aux cotisations des nombreux PNC que les pensions des PNT peuvent être payées... Voici l'exacte vérité d'hier et d'aujourd'hui. Ces chiffres sont connus des administrateurs pilotes d'AF, mais jamais divulgués dans les cockpits, comme par hasard.

Mais ces considérations n'ont aucun intérêt, personne n'a rien à gagner à se lancer dans ce genre de polémique stérile, au contraire nous sommes convaincus que le seul régime viable est un régime rassemblant l'ensemble des navigants, quelles que soient leurs spécialités, ou leurs compagnies, et que la tentation de l'isolationnisme (pilotes AF d'un côté, le reste du monde de l'autre) n'a aucun avenir.

Il n'en reste pas moins que les divergences sont fortes entre les pilotes d'AF qui veulent une réforme pour augmenter leurs pensions et les autres administrateurs, dont les PNC, qui veulent une réforme pour améliorer les chances de survie de la CRPN :

Pour les pilotes d'AF : le déficit actuel du régime et ses perspectives d'évolution sont tels que pour augmenter les pensions des pilotes il faut que tous les PN (y compris donc les PNC) travaillent jusqu'à 60 ans dès le 1er janvier 2008.

Pour nous : le déficit actuel du régime et ses perspectives d'évolution sont tels qu'il faut augmenter les cotisations et malheureusement sans doute, envisager de faire des efforts supplémentaires pouvant se traduire par un recul de l'âge de la retraite de 50 à 55 ans de façon progressive (en 7 ou 8 ans).

Outre l'incohérence, voire l'indécence totale de la position des pilotes d'AF (les réserves sont en baisse, donc profitons-en vite pour nous augmenter tant qu'il reste un peu d'argent, et tant pis pour les plus jeunes), il ne vous aura pas échappé que le moyen qu'ils ont trouvé pour dégager les ressources permettant de s'augmenter c'est de faire marnier tout le monde (les pilotes des autres compagnies qui n'ont pas eu les mêmes carrières qu'à AF, ni les mêmes conditions d'emploi, mais aussi et surtout LES PNC !) jusqu'à 60 ans ! Excusez du peu !

TOUT CECI EST TOTALEMENT INACCEPTABLE ! La nouvelle stratégie qui consiste à menacer d'une grève de 4 jours et à faire intervenir le Ministre des Transports ne nous impressionne pas le moins du monde, nous avons les mêmes armes et nous saurons nous en servir si l'âge de la retraite CRPN était porté à 60 ans. Nous avons une certaine expérience en la matière, et nous avons montré que nous savions faire des conflits longs (voire très long) et dur.

AH, ON AURA BONNE MINE ! C'est sûr, c'est pas malin, on est d'accord ça peut devenir ridicule de voir alternativement les PNT et les PNC se mettre en grève les uns contre les autres. Mais ce sont eux qui ont choisi les armes et nous n'accepterons jamais qu'une réforme de la CRPN serve à autre chose qu'à préserver la retraite des jeunes générations.

Espérons que les représentants de nos collègues, avec qui nous travaillons tous les jours dans les avions, retrouveront rapidement un peu de bon sens.

**PRÉSERVATION DE LA CRPN : OUI**

**ENRICHISSEMENT DES PILOTES D'AIR FRANCE : NON**